

Conditions générales de vente

Autres Formations

PRÉAMBULE

E.R.E. Coaching et Hypnose est un organisme de formation professionnel indépendant dont le siège social est situé à RENNES. E.R.E. Coaching et Hypnose est enregistrée sous le SIRET Rennes : 892053349 00015 et sous le numéro de déclaration d'activité de formation N° 53351139235

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objectif de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de formation dispensées par E.R.E. Coaching et Hypnose.

La signature par le client de la convention de formation ou de la proposition commerciale emporte son acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »).

Les CGV prévalent sur les autres documents tels que prospectus, catalogues, qui n'ont qu'une valeur indicative.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

L'inscription d'un stagiaire sera considérée comme définitive à réception par E.R.E. Coaching et Hypnose du/des documents de contractualisation de la formation (contrat et/ou conventions) dûment remplie, signée et validée par qui de droit.

En cas de retour du dossier hors délais, E.R.E. Coaching et Hypnose se réserve le droit de ne pas valider l'inscription du stagiaire sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : MODALITÉS ET PRISES EN CHARGES

Sous réserve que l'employeur soit à jour de ses cotisations et remplisse les conditions de prise en charge fixées par les organismes financeurs, les frais de formation peuvent bénéficier d'une prise en charge en tout ou partie.

A défaut, le coût de la formation devra entièrement être acquitté selon les dispositions financières et modalités de paiement tel que défini dans le contrat ou la convention établi entre les parties.

Il en sera de même pour un stagiaire particulier désireux d'utiliser un mode de prise en charge via son Compte Personnel de Formation, ou tout autre financeur.

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

E.R.E. Coaching et Hypnose et pour certains documents Business Consultants Inc. sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par E.R.E. Coaching et Hypnose pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de E.R.E. Coaching et Hypnose et pour certains documents de Business Consultants Inc.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de E.R.E. Coaching et Hypnose.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, E.R.E. Coaching et Hypnose et pour certains documents Business Consultants Inc demeurent propriétaires de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par E.R.E. Coaching et Hypnose au Client.

E.R.E. Coaching et Hypnose s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par E.R.E. Coaching et Hypnose. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à E.R.E. Coaching et Hypnose, 49 Boulevard de la liberté 35 000 Rennes.

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par E.R.E. Coaching et Hypnose aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lors de la participation aux formations, le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de E.R.E. Coaching et Hypnose. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, les règlements intérieurs définissent les règles générales et permanentes, et précisent notamment la politique d'accessibilité et des conditions d'accès des publics en situation de handicap, la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

ARTICLE 8 : ANNULATION ET DÉDOMMAGEMENT

8.1 Force majeure

E.R.E. Coaching et Hypnose ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client et du stagiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes, les catastrophes naturelles, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de E.R.E. Coaching et Hypnose.

8.2 En cas de renoncement à l'exécution de la prestation dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation, le client s'engage au versement de 25 % du coût de la prestation au titre de dédommagement.

Toutefois, le client particulier bénéficie d'un délai de rétraction. A compter de la date de signature du contrat, le client particulier dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu « à distance »). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client particulier.

8.3 En cas de réalisation partielle : le client s'engage au versement de 50 % du coût de la prestation au titre de dédommagement.

8.4 - Annulation à l'initiative de E.R.E. Coaching et Hypnose

En cas de formation en collectif, si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, E.R.E. Coaching et Hypnose se réserve la possibilité d'annuler la session 10 jours, au plus tard, avant le 1er jour de stage et ce, sans indemnité à verser au Client.

L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et cout identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ CIVILE

Le participant et/ou selon le cas l'employeur, s'obligent à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects, susceptibles d'être causés par leurs agissements ou ceux de leurs préposés, au préjudice de E.R.E. Coaching et Hypnose ou des autres participants.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de litige, en premier lieu, contacter Véronique Cognault en vue de trouver une solution à l'amiable.

Si cette recherche n'aboutit pas.

Conformément aux articles L 616-1 et R 616-1 du code de la consommation, un dispositif de médiation de la consommation a été mis en place. L'entité de médiation retenue, par E.R.E. Coaching et Hypnose est : CNPM -Médiation de la consommation. En cas de litige non résolu à l'amiable, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - Médiation-consommation 27 avenue de la libération 42400 Saint Chamond.

Au cas, ou le litige n'a pu aboutir par l'une des voies précédemment énoncées, le différend entre le Client et E.R.E. Coaching et Hypnose relatif à l'exécution de la prestation de formation sera traité par les Tribunaux compétents.

Fait à Rennes le 26 Février 2024.

Véronique Cognault Gérante de E.R.E. Coaching et Hypnose

